



**COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AME  
du  
Jeudi 15 avril 2021 – 20 heures**

L'an deux mil vingt et un, le jeudi quinze avril, à vingt heures

**Convocation :**  
8 avril 2021

**Affichage :**  
22 avril 2021

**Conseillers :**  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Quorum : atteint  
Pouvoirs : 0  
Votants : 18

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amé, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Arnaud JEANNOT, Maire.

**Présents :** M. Arnaud JEANNOT, M. Laurent VIGROUX, Mme Florence BURRI, M. Sébastien PACATTE, Mme Catherine GREGOIRE, Mme Marcelle ANDRE, Mme Nathalie BARNET, Mme Pauline CHAINEL, M. Bruno CLAUDON, M. Martial DEMANGE, Mme Isabelle ETIENNE, Mme Isabelle FLEXAS, M. Joël HOUBRE, M. Sébastien MONNOT, M. Théo PEDUZZI, Mme Sandrine PELTIER, M. Sébastien VALDENNAIRE, M. Quentin VAN DE WOESTYNE

Formant la majorité des membres en exercice

\*\*\*

**Excusée :** Mme Lucie DESJEUNES

**Absent :** Néant

M. Sébastien VALDENNAIRE a été nommé Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**2021-11 : DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des décisions qu'il a prises par délégation depuis le dernier Conseil municipal.

**MARCHES PUBLICS (Alinéa 4)**

Monsieur le Maire a attribué et signé les marchés publics suivants :

Objet du marché	Titulaire	Date de signature	Montant
Rachat du matériel informatique au terme du contrat de location	CEGIL Lorinfo 12, rue Pierre et Marie Curie ZAC Saint-Jacques I 54320 MAXEVILLE	17/02/2021	385.00 € HT (462.00 € TTC)

<b>Achat onduleur</b>	CEGIL Lorinfo 12, rue Pierre et Marie Curie ZAC Saint-Jacques 1 54320 MAXEVILLE	26/02/2021	515.00 € HT (618.00 € TTC)
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	------------	----------------------------

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN (Alinéa 15)**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée, par lecture du registre tenu à cet effet, des décisions qui ont été prises au nom de la commune par lui-même ou par Monsieur l'Adjoint délégué, depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de cette délégation. Les parcelles concernées sont reprises ci-dessous :

<b>Date de Récépissé</b>	<b>Nom du Notaire/ Propriétaire du bien</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Nom de la Rue</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Décision</b>
18.03.21	Maître DUBAR pour BEDEL Jean-Paul	AI 93 partie	ESSELAY	59 Route de Meyvillers	DPU	NON
18.03.21	Maitre HERMANN pour BERNARDIN André	AC 380 - 155 - 156 - 158	LE ROND LIEUX	1 rue du Rond Lieux	DPU	NON
22.03.21	Maitre GUNSLAY pour DUCHENE Gerard	AB 858	LASSAUX DESSUS	92 A Grande Rue	DPU	NON
26.03.21	Maître DUBAR pour NOEL Stéphanie	AC 563	LE STADE	13 rue des Cloisieres	DPU	NON
26.03.21	Maître HELLUY pour VAN DE WOESTINE Quentin	AE 119 - 120	ENTRE LES REALS BANALS	100 rue de la Gare	DPU	NON
30.03.21	Maitre GUNSLAY pour THIRIET Luc	AA 39 et 257	LES GRANDS CLOS	37 route de Meyvillers	DPU	NON
07.04.21	Maitre CANADAS pour CONSTRUIRE	AB 612	LE FENEAU	rue des Vergers	DPU	NON

#### **2021-12 : COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET COMMUNE**

##### **Le Conseil Municipal,**

**Après** s'être fait présenter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir pris connaissance du fait que le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par l'ordonnateur présente des écritures et des résultats rigoureusement identiques à ceux du compte de gestion,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les écritures sont rigoureusement identiques,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, en ce qui concerne le budget de la Commune,

**APPROUVE** le compte de gestion 2020 relatif au budget communal

**2021-13 : COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX »**

**Le Conseil Municipal,**

**Après** s'être fait présenter le budget primitif du « Service des Eaux » pour l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir pris connaissance du fait que le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par l'ordonnateur présente des écritures et des résultats rigoureusement identiques à ceux du compte de gestion,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les écritures sont rigoureusement identiques,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, en ce qui concerne le budget annexe « Service des Eaux »

**APPROUVE** le compte de gestion 2020 relatif au budget annexe « Service des Eaux »

**2021-14 : COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE « SERVICE ASSAINISSEMENT »**

**Le Conseil Municipal,**

**Après** s'être fait présenter le budget primitif du « Service Assainissement » pour l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir pris connaissance du fait que le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par l'ordonnateur présente des écritures et des résultats rigoureusement identiques à ceux du compte de gestion,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les écritures sont rigoureusement identiques,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, en ce qui concerne le budget annexe « Service Assainissement »

**APPROUVE** le compte de gestion 2020 relatif au budget annexe « Service Assainissement »

**2021-15 : COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE « EXPLOITATION FORESTIERE »**

**Le Conseil Municipal,**

**Après** s'être fait présenter le budget primitif du service « Exploitation Forestière » pour l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir pris connaissance du fait que le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par l'ordonnateur présente des écritures et des résultats rigoureusement identiques à ceux du compte de gestion,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les écritures sont rigoureusement identiques,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, en ce qui concerne le budget annexe « Exploitation Forestière »

**APPROUVE** le compte de gestion 2020 relatif au budget annexe « Exploitation Forestière »

**2021-16 : COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS FUNERAIRES »**

**Le Conseil Municipal,**

**Après** s'être fait présenter le budget primitif du service « Prestations Funéraires » pour l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir pris connaissance du fait que le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par l'ordonnateur présente des écritures et des résultats rigoureusement identiques à ceux du compte de gestion,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les écritures sont rigoureusement identiques,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, en ce qui concerne le budget annexe « Prestations Funéraires »

**APPROUVE** le compte de gestion 2020 relatif au budget annexe « Prestations Funéraires »

## **2021-17 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET COMMUNE**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** que les chiffres et résultats présentés au titre du compte administratif 2020 du budget principal sont strictement conformes à ceux figurant au compte de gestion tenu par Madame la Trésorière,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Président de séance,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (soit 17 voix),**

**APPROUVE et ARRÊTE**, hors la présence de Monsieur le Maire qui n'a pas pris part au vote, le compte administratif 2020 du budget principal de la commune lequel se résume comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat reporté année N-1	440 189.99 €
Dépenses de l'exercice 2020	1 652 338.28 €
Recettes de l'exercice 2020	1 845 073.93 €
Résultat de l'exercice 2020	192 735.65 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	632 925.64 €

  

<b>Section d'investissement</b>	
---------------------------------	--

Résultat reporté année N-1	42 363.48 €
Dépenses de l'exercice 2020	306 121.41 €
Recettes de l'exercice 2020	291 297.44 €
Résultat de l'exercice 2020	- 14 823.97 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	27 539.51 €
<i>Restes à réaliser en dépenses (à reporter en 2021)</i>	14 496.00 €
<i>Restes à réaliser en recettes (à reporter en 2021)</i>	- €

### **2021-18 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX »**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** que les chiffres et résultats présentés au titre du compte administratif 2020 du budget annexe « Services des Eaux » sont strictement conformes à ceux figurant au compte de gestion tenu par Madame la Trésorière,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Président de séance,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (soit 17 voix),**

**APPROUVE et ARRÊTE**, hors la présence de Monsieur le Maire qui n'a pas pris part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « Service des Eaux » lequel se résume comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat reporté année N-1	83 882.16 €
Dépenses de l'exercice 2020	213 908.07 €
Recettes de l'exercice 2020	217 458.33 €
Résultat de l'exercice 2020	3 550.26 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	87 432.42 €

<b>Section d'investissement</b>	
Résultat reporté année N-1	67 925.53 €
Dépenses de l'exercice 2020	68 461.75 €
Recettes de l'exercice 2020	94 364.02 €
Résultat de l'exercice 2020	25 902.27 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	93 827.80 €
<i>Restes à réaliser en dépenses (à reporter en 2021)</i>	- €
<i>Restes à réaliser en recettes (à reporter en 2021)</i>	- €

### **2021-19 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE ASSAINISSEMENT »**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** que les chiffres et résultats présentés au titre du compte administratif 2020 du budget annexe « Services Assainissement » sont strictement conformes à ceux figurant au compte de gestion tenu par Madame la Trésorière,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Président de séance,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (soit 17 voix),**

**APPROUVE et ARRÊTE**, hors la présence de Monsieur le Maire qui n'a pas pris part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « Service Assainissement » lequel se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat reporté année N-1	284 979.67 €
Dépenses de l'exercice 2020	250 756.33 €
Recettes de l'exercice 2020	237 781.46 €
Résultat de l'exercice 2020	- 12 974.87 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	272 004.80 €

Section d'investissement	
Résultat reporté année N-1	70 178.33 €
Dépenses de l'exercice 2020	17 342.84 €
Recettes de l'exercice 2020	90 016.65 €
Résultat de l'exercice 2020	72 673.81 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	142 852.14 €
<i>Restes à réaliser en dépenses (à reporter en 2021)</i>	- €
<i>Restes à réaliser en recettes (à reporter en 2021)</i>	- €

**2021-20 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « EXPLOITATION FORESTIERE »**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** que les chiffres et résultats présentés au titre du compte administratif 2020 du budget annexe « Exploitation Forestière » sont strictement conformes à ceux figurant au compte de gestion tenu par Madame la Trésorière,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Président de séance,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (soit 17 voix),**

**APPROUVE et ARRÊTE**, hors la présence de Monsieur le Maire qui n'a pas pris part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « Exploitation Forestière » lequel se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat reporté année N-1	114 481.27 €
Dépenses de l'exercice 2020	122 465.71 €
Recettes de l'exercice 2020	150 853.38 €
Résultat de l'exercice 2020	28 387.67 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	142 868.94 €

Section d'investissement	
Résultat reporté année N-1	- 923.86 €
Dépenses de l'exercice 2020	5 975.51 €
Recettes de l'exercice 2020	4 270.00 €
Résultat de l'exercice 2020	- 1 705.51 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	- 2 629.37 €
<i>Restes à réaliser en dépenses (à reporter en 2021)</i>	- €
<i>Restes à réaliser en recettes (à reporter en 2021)</i>	- €

**2021-21 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE  
« PRESTATIONS FUNERAIRES »**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** que les chiffres et résultats présentés au titre du compte administratif 2020 du budget annexe « Prestations Funéraires » sont strictement conformes à ceux figurant au compte de gestion tenu par Madame la Trésorière,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Président de séance,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (soit 17 voix),**

**APPROUVE et ARRÊTE**, hors la présence de Monsieur le Maire qui n'a pas pris part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « Prestations Funéraires » lequel se résume comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat reporté année N-1	2 266.33 €
Dépenses de l'exercice 2020	1 949.22 €
Recettes de l'exercice 2020	989.00 €
Résultat de l'exercice 2020	- 960.22 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	1 306.11 €

<b>Section d'investissement</b>	
Résultat reporté année N-1	- €
Dépenses de l'exercice 2020	- €
Recettes de l'exercice 2020	- €
Résultat de l'exercice 2020	- €
Résultat cumulé au 31.12.2020	- €
<i>Restes à réaliser en dépenses (à reporter en 2021)</i>	- €
<i>Restes à réaliser en recettes (à reporter en 2021)</i>	- €

**2021-22 : BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal selon la proposition ci-dessus à savoir :

- 632 925.64 € au compte 002 (recette de fonctionnement)

**2021-23 : BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX » : AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Service des Eaux » selon la proposition ci-dessus à savoir :

- 87 432.42 € au compte 002 (recette de fonctionnement)

**2021-24 : BUDGET ANNEXE « SERVICE ASSAINISSEMENT » : AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Service Assainissement » selon la proposition ci-dessus à savoir :

- 272 004.80 € au compte 002 (recette de fonctionnement)

**2021-25 : BUDGET ANNEXE « EXPLOITATION FORESTIERE » : AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Exploitation Forestière » selon la proposition ci-dessus à savoir :

- 140 239.57 € au compte 002 (recette de fonctionnement)
- 2 629.37 € au compte 1068 (recette d'investissement)

**PRECISE** que sur la somme de 140 239.57 € reprise au compte 002 il convient d'en prévoir le reversement au budget principal comme suit :

- BP Exploitation Forestière : 92 000.00 € à l'article 6522 (dépense de fonctionnement)
- BP Commune : 92 000.00 € à l'article 7551 (recette de fonctionnement)

**2021-26 : BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS FUNERAIRES » : AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Prestations Funéraires » selon la proposition ci-dessus à savoir :

- o 1 306.11 € au compte 002 (recette de fonctionnement)

**2021-27 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2021**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'état n° 1259 COM de notification des bases prévisionnelles de fiscalité locale et allocations compensatrices transmis par la Direction des Services Fiscaux,

**Vu** le produit fiscal attendu pour 2021,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer comme suit les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021 :

- |                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| - Taxe sur le Foncier Bâti :     | 39,73 % * |
| - Taux sur le Foncier Non Bâti : | 26.01 %   |

*\* taux communal 2020 de 14.08% + taux départemental 2020 de 25.65%*

**2021-28 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS POUR L'ANNEE 2021**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accorder les subventions qui suivent au titre de l'année 2021 au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale et aux associations

**Article 657362**

Centre Communal d'Action Sociale	9 000.00
----------------------------------	----------

**Article 6574**

<b>SUBVENTIONS NORMALES</b>	
<b>Associations de Saint-Amé</b>	
Tennis Club St Amé – Cleurie – Le Syndicat	400.00
AITHEX	50.00
Football Club Saint-Amé/Julienrupt	1 400.00
Assacs (basket)	600.00
Club Espoir 2000	500.00
Amicale scolaire	450.00
Les Amis du Livre	300.00
Société des Fêtes	2 500.00
Club du 3ème Age « Les Corbelières »	200.00
Association des Conjointes survivants	100.00
Amicale des donneurs de sang	80.00
Légion Vosgienne AC/Vallée de la Cleurie	50.00
AFN	50.00
Les Amis du Vieux Saint-Amé	120.00
Sport adapté des Hautes Vosges	100.00
LUCAS	1200.00
Alé Vosges	250.00
Une Note de Bonheur	300.00
MC Connexion	150.00
ADMR	200.00
Société de chasse	350.00
<b>Associations extérieures</b>	
Centre de Documentation et d'Animation Pédagogique RT	50.00

Association Bibliothèque de l'hôpital	50.00
Club Vosgien	400.00
Foyer Socio-Educatif Collège Charlet	100.00
<b><u>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</u></b>	
<b>Associations de Saint-Amé</b>	
AFN	50.00
Alé Vosges	50.00
Association pour le Saint-Mont	5 000.00
<b>Associations extérieures</b>	
L'Abri	100.00
ADAVIE	200.00
Secours Catholique	200.00

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif pour 2021 respectivement aux articles 657362 et 6574

**PRECISE** qu'une somme de 2 450.00 € est inscrite à l'article 6574 au titre du divers à désigner

**2021-29 : PARTICIPATIONS SYNDICALES DE LA COMMUNE POUR 2021 -- COTISATION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POUR 2021 -- FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AU SIVUIS POUR 2021**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DIT** que les contributions suivantes seront versées aux organismes et syndicats intercommunaux ci-dessous au titre de l'année 2021

- Au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine - Compétences scolaires..... 26 011,87 €
- Au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale ..... 1 145.00 €
- A la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis entre les communes de Cleurie, Le Syndicat et Saint-Amé..... 15 960.00 €

**AJOUTE** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65548 du budget primitif communal 2021

**PRECISE** que la cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours s'élève à 61 444.44 € et que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6553 du Budget Primitif 2021

**CONFIRME** que la participation au SIVUIS du secteur de Remiremont sera fiscalisée à hauteur de 8 131.39 € pour 2021

**2021-30 : CONTRIBUTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES AU TITRE DE 2021**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** le mode de calcul et le montant de la contribution de la commune à l'évacuation des eaux pluviales de **51 703.00 €** pour inscription aux budgets primitifs 2021 de la commune en dépenses et de l'assainissement en recettes

**2021-31 : BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 4 voix contre,**

**APPROUVE ET ARRÊTE** le budget primitif de la commune pour 2021 ainsi qu'il suit :

**Section de FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 2 237 260.39 €

Recettes : 2 337 260.39 €

*Section de fonctionnement votée en excédent (100 000.00 €)*

**Section d'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 221 718.90 €

Recettes : 221 718.90 €

*Section d'investissement votée en équilibre.*

**2021-32 : BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE DES EAUX**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE ET ARRÊTE** le budget primitif du service des Eaux pour 2021 ainsi qu'il suit :

**Section de FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 306 721.17 €

Recettes : 306 721.17 €

**Section d'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 271 068.14 €

Recettes : 271 068.14 €

*Budget voté en équilibre.*

**2021-33 : BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE ET ARRÊTE** le budget primitif du service Assainissement pour 2021 ainsi qu'il suit :

**Section de FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 494 003.73 €

Recettes : 494 003.73 €

**Section d'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 392 225.87 €

Recettes : 392 225.87 €

*Budget voté en équilibre.*

**2021-34 : BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE « EXPLOITATION FORESTIERE »**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE ET ARRÊTE** le budget primitif du service « Exploitation Forestière » pour 2021 ainsi qu'il suit :

**Section de FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 188 339.57 €

Recettes : 188 339.57 €

**Section d'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 32 368.94 €

Recettes : 32 368.94 €

*Budget voté en équilibre.*

**2021-35 : BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE « PRESTATIONS FUNERAIRES »**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE ET ARRÊTE** le budget primitif du service « Prestations Funéraires » pour 2021 ainsi qu'il suit :

**Section de FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 2 106.11 €

Recettes : 2 106.11 €

**Section d'INVESTISSEMENT**

Dépenses : - €

Recettes : - €

*Budget voté en équilibre.*

**2021-36 : APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DU PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

**Vu** l'avis favorable du CT/CHSCT du Centre de Gestion des Vosges en date du 11 mars 2021,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention réalisés, tels qu'ils figurent en annexe de la présente

**CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre les démarches nécessaires en vue de la bonne application de ces documents

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

Etude de faisabilité pour la construction d'un groupe scolaire :

Monsieur DEMANGE demande quand sera évoqué le résultat de l'étude de faisabilité relative à la construction d'un groupe scolaire.

Monsieur le Maire indique que le rendu de l'étude sera étudié lors de la prochaine commission « Travaux » et du prochain Conseil Municipal.

Chantier de requalification du cimetière :

Madame ANDRE demande où en sont les travaux du cimetière.

Monsieur le Maire lui répond que les travaux sont terminés mais regrette que le rendu ne soit pas au rendez-vous. Il a été constaté que la végétalisation des inter-tombes n'a pas été spécialement appréciée puisqu'à certains endroits les tapis de sedum ont été enlevés par les

familles. Il précise qu'il sera peut-être utile de prévoir une nouvelle réunion participative avant l'été.

Crise sanitaire :

Madame ANDRE demande si la vaccination des personnes âgées et vulnérables est supervisée.

Monsieur le Maire lui répond que les personnes bénévoles appellent toujours les aînés et que les informations sont relayées par les services communaux notamment sur les modalités de vaccination.

Madame ETIENNE indique que dans certains cas les médecins traitants peuvent proposer une vaccination à domicile.

Fleurissement du centre-bourg :

Madame BARNET souhaite savoir ce qui est prévu au niveau du fleurissement du centre-bourg.

Monsieur le Maire lui indique que le fleurissement sera bientôt réalisé par les services techniques et qu'il sera similaire aux années précédentes concernant le centre. Il précise par ailleurs que des nouveaux pots seront commandés pour remplacer notamment les pots en bois en mauvais état.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 22 heures et 05 minutes.**

*Fait et délibéré à Saint-Amé, les jour, mois et an susdits  
Les membres présents ont signé au registre*

**Affichage du 22 avril 2021**

Le Maire,



Arnaud JEANNOT

